

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUIN 2026**

L'An deux mille vingt-six, le mercredi 3 juin 2026, à 18 h 05 le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Louis BRIERE,

**MEMBRES PRESENTS** : Pierre-Louis BRIERE, Laetitia MARLIN, Ouafae BENDRISS, Thérèse MALEM, Jean-Marie THEBAULT, Gasparine MIRABEL, Hayat LAKHYALI, Evelyne COURTECUISSÉ

**MEMBRES EXCUSES** : Nicolas BRUNET, Maud BOUDAL, Magali DOUSSE, Jacqueline GESTIN, Sahar MENDY

Le quorum est atteint.

**Rappel de l'ordre de jour :**

- Approbation du dernier procès-verbal
- Liste des décisions
- Tableau des effectifs
- Renouvellement du dispositif de téléassistance pour 2026 à 2029
- Aides facultatives
- Questions diverses

Madame Thérèse MALEM a été élue secrétaire de séance.

**- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 27 avril 2026**

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 27 avril 2026 est approuvé par 7 voix pour et abstention.

1

**Liste des décisions du Président – article R.123-21 Code de l'action sociale et des familles**

Du 03/04/2026 au 18/05/2026	Aides en urgence				
05/05/2026			Aide alimentaire	25 €	CCAS
05/05/2026			Aide alimentaire	150 €	Assistante sociale
06/05/2026			Aide alimentaire	50 €	Assistante sociale
06/05/2026			Aide alimentaire	50 €	Assistante sociale
06/03/2026			Aide alimentaire	120 €	CCAS
07/05/2026			Aide alimentaire	60 €	Assistante sociale

### Tableau des effectifs - Modification

Compte tenu du recrutement d'un agent sur le poste de chargé d'accueil social CCAS/Logement, il est proposé de modifier le tableau des effectifs :

- La suppression d'1 emploi d'assistant socio-éducatif 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026
- La création d'1 emploi d'adjoint administratif

Monsieur le Président précise que le poste est modifié afin de recruter un agent d'accueil pour la rentrée de septembre 2026. Cet agent va recevoir les usagers qui sollicitent le CCAS et le service du logement. Ils existent des besoins importants dans le domaine de l'accueil et le suivi des demandeurs. Actuellement, un agent s'occupe du service logement et lors des absences, il n'y a pas de remplacement. Le CCAS est également dans la même situation.

Il faut prioriser le rapport humain et parfois aussi gérer la frustration des usagers concernant leur demande en cours.

#### **DELIBÉRATION :**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ci-joint :

<b>Ancien tableau</b>	<b>Nouveau tableau</b>
<u>AGENT A TEMPS NON COMPLET 20 H/Semaine</u> 1 agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe 1 agent social	<u>AGENT A TEMPS NON COMPLET 20 H/Semaine</u> 1 agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe 1 agent social
<u>AGENT A TEMPS COMPLET</u> 1 assistant socio-éducatif 2 <sup>ème</sup> classe	<u>AGENT A TEMPS COMPLET</u> 1 adjoint administratif

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, imputation 012-64111.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

#### **PUBLICATION :**

Certifié exécutoire : 09/06/2026

### Renouvellement du dispositif de télé-assistance avec le Département

La convention actuelle de téléassistance, signée en 2023 avec la société Vitaris, arrive à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

La convention tripartite qui est proposée à signer entre l'Agence AutonomY, le CCAS de Magny-les-Hameaux et la société Tunstall Vitaris comprend une mission principale de service de téléassistance. Celle-ci permet de définir les champs d'action respectifs des trois signataires.

L'installation et la maintenance du matériel ainsi que l'abonnement mensuel sont à la charge de l'abonné pour un montant mensuel de 6,47 € TTC. Il est proposé diverses options avec un tarif mensuel supplémentaire. Les tarifs sont révisés tous les 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Pour information, depuis le début de l'année, le CCAS a enregistré 16 nouvelles demandes d'inscription, et il y a eu 7 demandes de résiliation.

L'objectif principal de ce dispositif est de permettre aux personnes de rester à domicile en toute sécurité.

Le CCAS est l'intermédiaire entre les demandeurs et la société Tunstall Vitaris. Il est précisé que les demandes s'effectuent auprès de Madame KALENDERIAN. En cas d'arrêt, il faut déposer le matériel à l'Hôtel de Ville.

**DELIBÉRATION :**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de renouveler la convention tripartite pour la période 2026/2029 avec l'Agence AutonomY et Tunstall Vitaris et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention tripartite et les éventuels avenants ultérieurs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**PUBLICATION :**

Certifié exécutoire : 09/06/2026

**Aides facultatives**

---

Monsieur Le Président présente les demandes d'aides financières.

**Aide n°24/2026 - Dossier présenté par le CCAS**

**Madame**

Domiciliée à Magny-les-Hameaux :

Sollicite une aide alimentaire auprès du CCAS, d'un montant de 125,00 € et une aide financière pour une dette d'électricité.

**DELIBÉRATION :**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**ACCORDE** à Madame \_\_\_\_\_ domiciliée à Magny-les-Hameaux : \_\_\_\_\_ une aide financière d'un montant de 125,00 euros en CAP afin de l'aider SURSEOIT A STATUER concernant la dette d'électricité afin de contacter une assistante sociale pour vérifier sa situation actuelle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**PUBLICATION :**

Certifié exécutoire : 09/06/2026

**Aide n°25/2026 - Dossier présenté par le CCAS**

**Monsieur**

Domicilié à Magny-les-Hameaux :

Sollicite une aide alimentaire auprès du CCAS, pour le paiement des transports en commun.

**DELIBÉRATION :**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**REFUSEE** à Monsieur domicilié à Magny-les-Hameaux : une aide financière pour le paiement des transports en commune compte tenu de la fréquence des demandes et de l'opacité sur ses activités.

Cette délibération est adoptée à l'**unanimité**.

**PUBLICATION :**

Certifié exécutoire : 09/06/2026

**Aide n°26/2026 - Dossier présenté par l'assistante sociale**

**Madame**

Domiciliée à Magny-les-Hameaux :

Sollicite une aide alimentaire auprès du CCAS ainsi qu'une aide financière pour des frais de déménagement et pour l'achat de mobilier.

**DELIBÉRATION :**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**SURSEOIT A STATUER** à Madame domiciliée à Magny-les-Hameaux : une aide alimentaire compte tenu de l'obtention d'une aide de CAP de 150,00 € lors du dernier conseil d'administration et **SURSEOIT A STATUER** pour les frais de déménagement et l'achat de mobilier afin d'attendre l'obtention définitif d'un nouveau logement.

Cette délibération est adoptée à l'**unanimité**.

**PUBLICATION :**

Certifié exécutoire : 09/06/2026

**Aide n°27/2026 - Dossier présenté par le CCAS**

**Madame**

Domiciliée à Magny-les-Hameaux :

Sollicite une aide financière auprès du CCAS, pour prendre en charge le paiement des factures d'activités périscolaires d'un montant de 207,43 € et de 205,39 €.

**DELIBÉRATION :**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**SURSEOIT A STATUER** à Madame domiciliée à Magny-les-Hameaux. une aide financière pour prendre en charge le paiement des factures d'activités périscolaires d'un montant de 207,43 € et de 205,39 € compte tenu que le dossier d'aide est incomplet au niveau des pièces justificatives et de prendre rendez-vous avec une assistante sociale afin de faire un point global de la situation

Cette délibération est adoptée à l'**unanimité**.

**PUBLICATION :**

Certifié exécutoire : 09/06/2026

Aide n°28/2026 - Dossier présenté par le CCAS

Madame

Domiciliée à Magny-les-Hameaux :

Sollicite une demande de prêt financier d'un montant de 4 000,00 € auprès du CCAS, pour prendre en charge l'achat d'un véhicule.

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**SURSEOIT A STATUER** à Madame ..... domiciliée à Magny-les-Hameaux :

une demande prêt financier d'un montant de 4 000,00 € compte tenu que le dossier semble difficile à comprendre dans son intégralité par conséquent il est proposé de la rencontrer afin d'éclaircir la situation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 09/06/2026

Aide n°29/2026 - Dossier présenté par le CCAS

Monsieur et Madame

Domiciliés à Magny-les-Hameaux :

Sollicitent une aide financière auprès du CCAS, pour prendre en charge partiellement la facture des activités périscolaires du mois de janvier 2026 d'un montant de 177,00 €.

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**ACCORDE** à Monsieur et Madame ..... domiciliés à Magny-les-Hameaux :

une aide financière d'un montant de 177,00 euros en afin de les aider.

L'aide financière sera versée directement à la régie de recettes ADG.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 09/06/2026

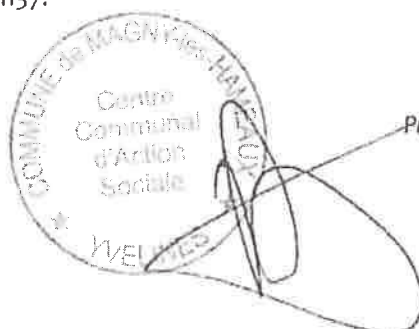
Questions diverses

---

La prochaine réunion du CA du CCAS sera prévue le :

- Début juillet 2026

La séance est levée à 18h57.



Pierre-Louis BRIERE  
Président du C.C.A.S

